

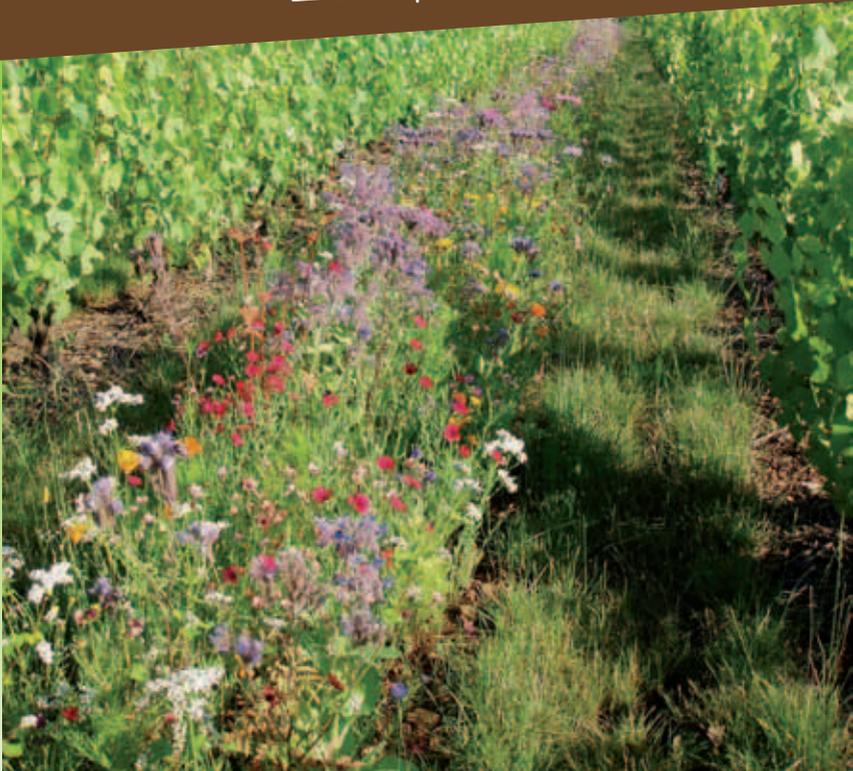


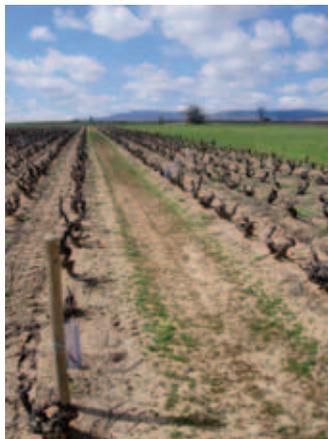
GUIDE

PRATIQUE

DES BANDES FLEURIES EN VITICULTURE

Synthèse des travaux en Beaujolais
2004-2012





Lancé 2009 - arrachage 1 rang sur 6

Le **programme Agrifaune Beaujolais** découle d'une convention nationale, qui rassemble le milieu agricole - FNSEA et APCA - et le monde cynégétique - ONCFS et FNC, avec un objectif de développement agricole durable compatible avec la préservation et le développement du petit gibier. Dans le Rhône, il se traduit entre autres par le développement des semis de mélanges d'espèces favorables au petit gibier et aux auxiliaires dans les inter-rangs de vignes du Beaujolais et les parcelles arrachées.

En effet, depuis 2004, la modification des décrets des AOC du Beaujolais permet une diminution du nombre de pieds par hectare (passage à 5000 pieds par hectare). Outre l'arrachage total des parcelles, ces baisses de densité offrent la possibilité d'arracher un rang de vigne sur six. Le devenir des zones arrachées se pose alors, la **lutte contre l'érosion des sols et les pollutions agricoles** liées à l'usage de pesticides étant des enjeux importants dans le Beaujolais. Pour remplir ces objectifs tout en **favorisant la biodiversité**, plusieurs possibilités d'aménagements existent⁽¹⁾ : l'enherbement, la **bande enherbée ou fleurie**, la plantation de haies, etc.

La Chambre Départementale d'Agriculture du Rhône-CDB réalise des études sur la faune auxiliaire depuis 1987 et sur les bandes fleuries depuis 2004. Ces dernières permettent de lutter contre l'érosion des sols et de limiter les transferts de produits phytosanitaires tout en embellissant le paysage. Aussi depuis 2004, la Chambre Départementale d'Agriculture du Rhône-CDB a réalisé de nombreux travaux sur leur implantation en viticulture, en lieu et place des rangs arrachés dans le cadre de la restructuration du vignoble. Suite au début du programme Agrifaune en 2008, les essais concernent en particulier l'étude des mélanges fleuris (ou non) et de leur potentialité dans les situations du vignoble du Beaujolais.

La Chambre Départementale d'Agriculture du Rhône-CDB et la FDCR sont partenaires sur la question des bandes fleuries depuis 2004. Si la première teste différents mélanges de graines, la seconde finance et distribue chaque année un mélange « bouquet champêtre », destiné aux chasseurs volontaires et intéressés par cette technique. En 2011, la FDCR a ainsi financé 6000 € de graines pour environ 9500 m² semés. Elle assure également **l'animation de la démarche Agrifaune sur le terrain** (information et enquête auprès des présidents d'association de chasseurs, etc.) et la communication, grâce à des articles parus dans Le Chasseur du Rhône, l'Information agricole du Rhône et autres revues agricoles.

Cette synthèse se propose de dresser un bilan des essais réalisés depuis 2004, afin de proposer aux viticulteurs un itinéraire technique et les mélanges les mieux adaptés à leurs besoins, au type de sol et à la vigne qu'ils cultivent. A terme, il est envisagé de leur conseiller un mélange approprié à constituer eux-mêmes.

FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole
APCA Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
FNC Fédération Nationale des Chasseurs
CDB Comité de Développement du Beaujolais
FDCR Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône



Saint Germain sur l'Arbresle 2007
Bande fleurie dans une vigne du sud Beaujolais

⁽¹⁾ Guide des aménagements en viticulture programme agrifaune 69 de 2011

UN RAPIDE HISTORIQUE

2004 : tests de faisabilité de l'implantation de plantes à fleurs dans les vignes (Charnay)

2005 : tests de nouveaux mélanges et nouvelles plantes (Charnay, sols sableux du Perréon, Côteaux Lyonnais et Côte Rôtie) ; mise au point de mélanges « spécial viticulture » ; travail sur la densité et la période de semis

2006 : 10 sites avec les mélanges spécifiques viticoles (de Juliéнас à St Germain) ; tests de nouvelles espèces

2007-2009 : test de nouvelles espèces avec Clause-Tézier ; amélioration et évolution des mélanges pour se rapprocher des besoins des viticulteurs ET des chasseurs ; mise en place d'un essai pluriannuel pour évaluer l'impact des bandes fleuries sur les ravageurs (Charnay)

2009 : début de la distribution du mélange « bouquet champêtre » par la FDC

2010 : recentrage de l'animation sur le bassin de l'Ardière

2011 : fin des tests de mélanges ; le mélange viticulture est au point

2012 : renforcement de l'accompagnement technique des viticulteurs voulant implanter des bandes fleuries

LES ESSAIS MENÉS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE/CDB EN QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

- ▶ nombre d'exploitations ayant reçu des essais depuis 2004 : 35
- ▶ 60 sites différents d'implantation
- ▶ 22 communes réparties sur l'ensemble du vignoble Beaujolais concernées par les essais (sur 91 que compte le territoire)
- ▶ surfaces concernées : 5,5 ha semés en différents mélanges depuis 2004 dont
 - 1,4 ha semés en expérimentation
 - 4,1 ha semés en démonstration
- ▶ Plus de 50 espèces de graines évaluées pures ou en association, 39 mélanges testés dans différentes situations

CARTE DES SITES D'IMPLANTATION

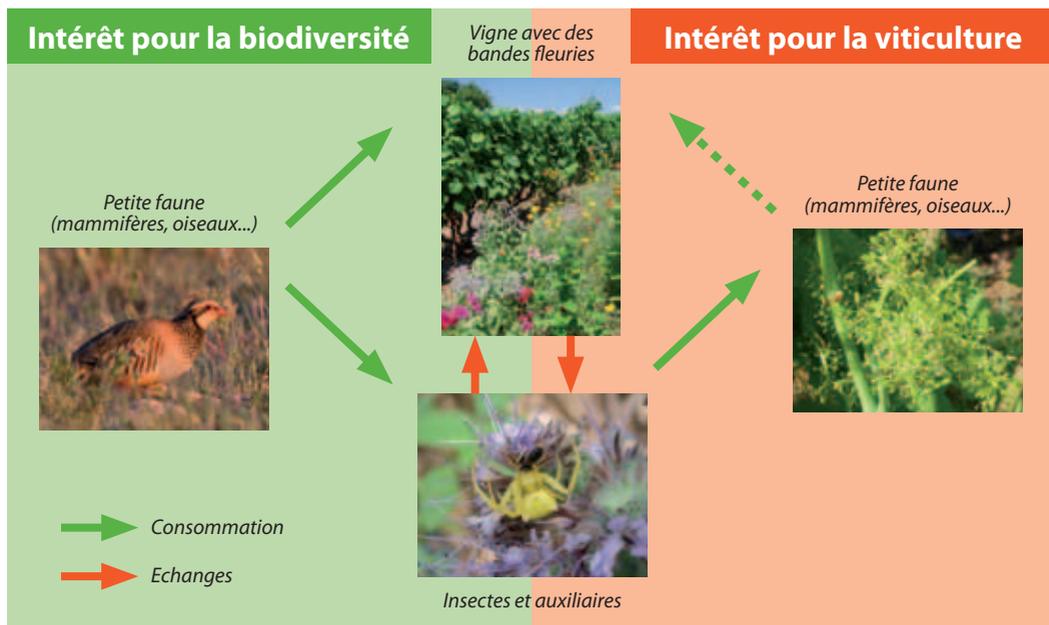


PRÉSENTATION

Les bandes fleuries poussent dans de nombreuses situations. Les mélanges de graines utilisés sont composés de plantes sauvages, ornementales et fourragères. Leur implantation permet une occupation rapide du sol et une augmentation de la biodiversité pouvant éventuellement favoriser la régulation des ravageurs par les auxiliaires.

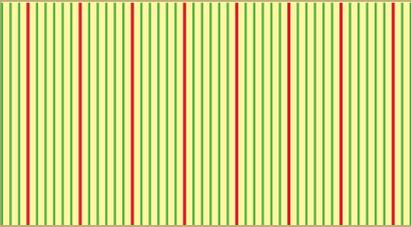
LES AVANTAGES DES BANDES FLEURIES

- 1. les bandes fleuries et l'occupation du sol** : l'implantation d'un couvert végétal à croissance rapide permet de couvrir rapidement le sol, et donc de concurrencer les adventices indésirables (ambrosie notamment), de lutter contre l'érosion par une amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol et de diminuer les transferts de molécules phytosanitaires.
- 2. les bandes fleuries et la biodiversité animale** : la présence de végétation herbacée et de fleurs permet de nourrir de nombreux animaux. De plus, le couvert végétal offre abri et gîte aux oiseaux, aux mammifères, et à la faune auxiliaire.
- 3. les bandes fleuries et le paysage** : les bandes fleuries embellissent le paysage et permettent aux viticulteurs de parler de leur métier et de communiquer avec le grand public.



L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN DES BANDES FLEURIES

Aspects économiques :
exemple pour une parcelle de 4000 m²
Longueur : 80 m = 100 ceps



Largeur : 50 m = 42 rangs

8 rangs arrachés

Plantation : 1,2 m x 0,8 m
 Nombre de mètres linéaires : 80 m x 8 = 640 ml
 Largeur des semis : 0,8 à 1 m
 Surface de semis : 640 m²
 Coût des semences : 51 €
 Coût de la réalisation : 50 €/h (griffage, semis à la volée, roulage)
 Vitesse du tracteur : 2 km/h

En résumé

Temps nécessaire : 1 heure
 1^{er} griffage à l'automne : 50 €
 2^{ème} griffage puis roulage : 50 €
 Semis à la volée : 51 € de graines

Total : 151 € tout compris
 (coût moyen pour 4000 m²)

Année

N-1

Préparation du sol à l'automne : labourer pour les sols lourds ou griffer pour les sols légers, désherber la surface avec des herbicides post-lévéé uniquement

Mars : griffer le rang arraché. Pour les parcelles déjà enherbées, il est utile de conserver les bandes de chaque côté du rang arraché

N

Printemps : semer le mélange de graines à la volée à une densité de 100 g pour 100 m², puis rouler la bande 24 à 48 h après le semis

Automne : faucher la bande fleurie après floraison

N+1

Automne : faucher la bande fleurie après floraison

N+2

Automne : faucher la bande fleurie après floraison

N+3

Envisager un nouveau semis

Préparation du sol

Gains sur les traitements de la parcelle notamment en insecticides

▶ 40€/ha + 25€/passage en moyenne soit un total de 65€

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Le semis doit être réalisé le plus tôt possible après la sortie de l'hiver. Les essais de dates de semis ne montrent pas de différence de réussite entre un semis de mars ou d'avril. Les graines doivent être en place tôt pour bénéficier des dernières pluies de printemps et permettre une levée avant celle des adventices.

Remarque : un semis réussi (bonne préparation, bonnes dates, bonne densité, bonnes conditions climatiques) permet une installation de la bande fleurie pour 3 années, sans entretien particulier hormis le fauchage annuel.

LES BANDES FLEURIES ET LA RÉGLEMENTATION ABEILLES



La présence de fleurs dans les bandes fleuries impose le respect de l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Cet arrêté stipule notamment que :

Article 2 : en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'exsudats, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur tous les peuplements forestiers et toutes les cultures visités par ces insectes.

Article 3 : lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole utile destinés à être traités par des insecticides ou acaricides, **leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement.**

Article 4 : Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3, seuls peuvent être utilisés durant la ou les périodes concernées mentionnées à l'article 2, les insecticides et les acaricides dont l'autorisation de mise sur le marché délivrée en application de l'article L. 253-1 du code rural, porte l'une des mentions suivantes :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles » ;
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » ;
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles ».

S'il est nécessaire de traiter la vigne, le respect de la loi abeille nécessite donc de faucher les bandes fleuries auparavant, conformément à l'article 3.

Le fauchage de juillet ne compromet pas la pérennité des bandes fleuries, elles refleurissent à l'automne.

La faune rencontrée dans les bandes fleuries et les vignes

LES AUXILIAIRES

Cette fiche fait la synthèse des principaux auxiliaires rencontrés couramment dans les vignes du Beaujolais, les plus facilement reconnaissables.

Les Acariens



Femelle typhlodrome



Acarien thrombidiidae

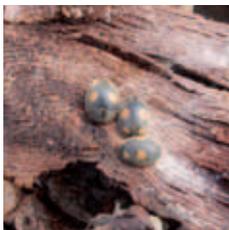
Les typhlodromes mesurent entre 0,2 et 0,3 mm. Une femelle adulte peut consommer jusqu'à 15 larves d'acariens rouges par jour.

Les autres acariens appartiennent à trois familles différentes : les Cunaxidae, les Anystidae et les Thrombidiidae (ci-contre). Ils consomment selon leur taille des acariens ou de petits insectes.

Les insectes auxiliaires : coccinelles et chrysopes



La coccinelle à 7 points et sa larve, la plus courante.



Plus petite, les coccinelles à 4 points mangent des cochenilles.



La larve de chrysope est un redoutable prédateur.

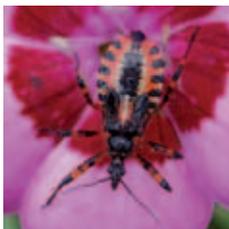


Chrysope adulte.

Les punaises



Les petites larves d'Orius consomment des acariens.



Une réduve sur une fleur d'oeillet mignardise.



Larve de punaise miride.



Miride adulte.

Les araignées



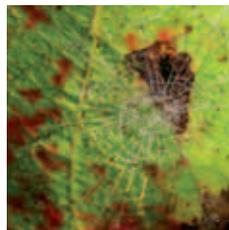
Le saltique chevronné, petite araignée sauteuse.



Cette araignée crabe chasse à l'affût.



L'épeire diadème, la reine des araignées par sa taille.



La présence de toiles est un bon indicateur.

LES INSECTES

Cette fiche fait la synthèse des principaux insectes visitant les fleurs des bandes fleuries, habituellement peu présents dans les vignes car il s'agit d'une plante sans nectar.

Les papillons



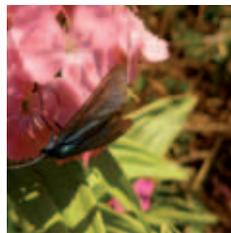
Le Flambé, un porte-queue impressionnant par sa taille.



Un couple d'Argus bleu sur une fleur de bourrache.



Un géomètre (papillon de nuit) sur une crucifère.

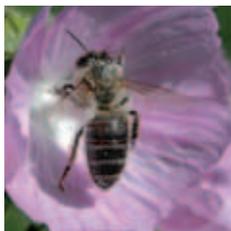


Les œilletes de poète plaisent aux zygènes.

Les autres pollinisateurs



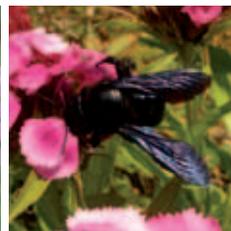
Une petite abeille sauvage sur un lin bleu vivace.



Une abeille domestique chargée de pollen, sur une fleur de mauve.



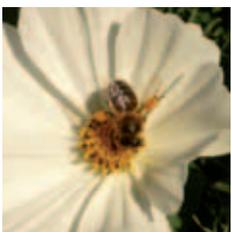
Les fleurs de centaurée plaisent également aux abeilles.



Le xylocope ou abeille charpentière explore aussi les fleurs d'œillets.



Le bourdon terrestre est un acteur incontournable de la pollinisation.

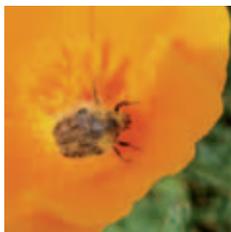


Une abeille sur une fleur de cosmos.

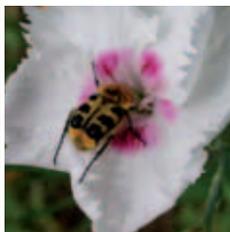
Les coléoptères floricoles



Le mylabre se nourrit de pollen, et vole très bien de fleur en fleur.



La cétoine hérissée se nourrit du pollen des escholtzia.



La trichie fasciée est attirée par les fleurs parfumées.

LA FAUNE DE PLAINES

Cette fiche fait la synthèse des principales espèces visitant les fleurs des bandes fleuries, y trouvant gîte et nourriture.

Le petit gibier



Le lièvre d'Europe, comme le lapin de garenne, fréquente aussi les bandes fleuries en hiver.



La perdrix rouge, comme le faisane, se nourrit et se reproduit dans les bandes fleuries.



Levreau au pied d'un cep.

Ces espèces font l'objet de suivis réalisés par la FDCR :

- comptage nocturne de lièvres d'Europe : l'indice kilométrique d'abondance (IKA) réalisé en 2009 indiquait 3 lièvres au kilomètre.
- comptage des perdrix rouges : la moyenne des oiseaux observés par point était de 0,67 en 2010 contre 1,5 en 2011.

Le grand gibier



Chevreuil



Sanglier

L'abandon des vignes et la refermeture des milieux (développement des robiniers faux acacias, des genets à balai et des prunelliers) qu'elle entraîne se traduit également par une présence de plus en plus importante d'espèces plus forestières tels que chevreuils et sangliers.

Autres espèces de mammifères et d'oiseaux



Grive



Édicnème criard



Huppe fasciée

Plusieurs autres mammifères sont susceptibles de fréquenter les bandes fleuries : l'écureuil roux, le hérisson d'Europe, le lérot, les campagnols, les musaraignes, la fouine ou le renard. C'est également le cas de nombreux oiseaux : 45 espèces d'oiseaux ont ainsi pu être recensées en 2010 et 52 en 2011⁽²⁾. Il s'agit d'espèces de milieux ouverts souvent agricoles, mais également d'espèces vivant dans des boisements situés à proximité de zones cultivées, d'habitations ou de villages. Il est ainsi possible de rencontrer : des passereaux, des rapaces, des limicoles.

⁽²⁾ Recensement par la méthode IPA (Indice Ponctuel d'Abondance)

Les reptiles et les amphibiens



Couleuvre



Alyte



Salamandre

Plusieurs reptiles et amphibiens peuvent être observés sur les bandes fleuries : reptiles : lézard des murailles, lézard vert, couleuvre verte et jaune, vipère, etc... amphibiens : alyte accoucheur, crapaud commun.

CHOIX DES PLANTES

Dans un premier temps, des mélanges disponibles dans le commerce ont été utilisés afin de trouver des espèces intéressantes, dans le but d'obtenir un mélange multifonctionnel (viticulture et faune sauvage), permettant la mise en place facile et rapide d'un couvert végétal, avec des espèces adaptées aux conditions locales qui fleurissent une grande partie de l'année. On trouve ainsi dans les mélanges :



Mélange de graines utilisé pour l'implantation de bandes fleuries en viticulture

- des plantes dont la hauteur ne dépasse pas 50 cm pour éviter les fauches et la concurrence avec la vigne,
- des plantes peu exigeantes en terme de sol et pouvant supporter des périodes de sécheresse raisonnables, ne demandant pas d'entretien,
- des espèces non invasives et facilement maîtrisables par les techniques d'entretien de sol classiques,
- des familles de plantes non susceptibles d'héberger des ravageurs de la vigne,
- des espèces intéressantes pour les insectes, les oiseaux, les mammifères, etc.

HISTORIQUE ET SITES D'EXPÉRIENCES

Les tests et essais réalisés avec le concours des viticulteurs intéressés par la technique ont débuté en 2004 à Charnay. Cette première approche a montré la faisabilité de cette technique, aussi d'autres essais ont pu être mis en place sur l'ensemble du vignoble, permettant de tester la technique dans de multiples situations de sol et durant différents millésimes. 60 sites ont ainsi fait l'objet d'implantation de bandes fleuries dont les principaux sont les suivants :

Commune	Année	Type de sol	Type d'arrachage		Nombre de modalités testées
			Parcelle complète	1 rang sur x	
Charnay	2004 - 2007	Argilo-siliceux		x	21
St Etienne des O	2006	Sablo-limoneux		x	5
St Germain s/A	2006 - 2011	Argilo-calcaire		x	25
Légnay	2008	Argilo-calcaire	x		9
Fleurie	2009	Sablo-limoneux	x		11
Châtillon d'Az	2009	Argilo-calcaire	x		5
Régnié Durette	2010 - 2011	Sablo-limoneux	x		30
Lantignié	2011 - 2012	Sablo-limoneux	x		13
Villie Morgon	2007	Sablo-limoneux	x		6
Odenas	2010	Sablo-limoneux		x	10
Odenas	2010 - 2011	Sablo-limoneux	x		1

LISTE DES MÉLANGES TESTÉS, DISPONIBLES AUPRÈS DE LA FDCR OU DES DISTRIBUTEURS

Fournisseur	Nom du mélange	Nombre d'espèces	Espèces	Avantages	Inconvénients	Prix (par ha semé en plein)
Clause	Douce France®	5	Centauree, Cosmos Trianon, Pavot de Californie, Souci, Zinnia	Bonne levée et couverture	Trop haut pour la vigne	400 - 500 €
	Jour de fête®	4	Centauree, Cosmos bipinnatus, Cosmos sulfureux, Zinnia			400 - 500 €
	Viti Fleur Annuel®	11	Achillée millefeuille, Bourrache, Centaurée, Cosmos, Giroflée ravenelle, Lin annuel, Lin vivace, Eillet mignardise, Pavot de Californie, Reine Marguerite, Souci, Vipérine, etc.	Bonne levée et couverture	Espèces non sauvages	800 - 900 €
	Viti Fleur® pluriannuel	16	Achillée millefeuille, Alysse, Bourrache, Centaurée, Giroflée ravenelle, Grande Marguerite, Lin annuel, Lin bleu vivace, Lupin nain, Myosotis des Alpes, Eillet mignardise, Pavot de Californie, Souci, Vipérine, etc.			800 - 900 €
	Biodiversité®	8 - 15	Fétuque ovine, Fétuque rouge, Lin vivace, Marguerite, Pâturin, Phacélie, Sarrazin, Trèfle violet	Visuels	Très éloignée de la flore spontanée	dnp
	Plantes utiles®	15	Achillée millefeuille, Basilic Grand Vert, Bleuet, Chrysanthème Reine de Maj, Coquelicot, Giroflée Ravenelle, Lavatère, Lin bleu vivace, Lupin nain, Eillet de poète simple varié, Pavot de Californie, Souci, Tabouret, Vipérine, etc.	Couvert facile à implanter	Trop haut pour le semis inter-rang ; présence d'une espèce se confondant avec l'ambrosie	800 - 900 €
	Mellifères®	9	Bourrache, Centaurée, Cosmos sulfureux, Godécia, Rudbeckia, Tournesol, etc.			
	Mélange biodiversité chasse	8	dnp	Très attractif pour la petite faune	La fétuque devient dominante et concurrentielle de la vigne en N+1	110 €
	Bouquet champêtre chasse	8	Fétuques, Eillet poète, Phacélie, Trèfle blanc, Trèfle violet, etc	Bon équilibre graminées-légumineuses	Le trèfle violet devient très rapidement dominant	300 €
	Etablissement Bernard	Biodiversité maraichage	33	dnp	Les espèces sont toutes sauvages	Toutes les plantes ne levont pas (seulement une vingtaine)
Nova Flore	Vigne fleurie sauvage	7	dnp	Plus diversifié que Vitifleur Pluriannuel	Une composée devient vite dominante	dnp
BASF	Pollen, jachère apicole	8	dnp	Très diversifié en légumineuse	Le mélilot exclut son utilisation en inter-rang	150 €

dnp : donnée non précisée

Récapitulatif des espèces testées

Espèces avec un intérêt
pour la petite faune de plaine
pour les auxiliaires
pour les pollinisateurs
paysager
agronomique
* espèce ayant des difficultés de levée



Bourrache

Annuelles

- Bourrache
- Vipérine
- Phacélie
- Sarrasin
- Souci
- Moutardes
- Bleuet
- Cosmos
- Pavot
- Sainfoin
- Trèfle incarnat
- Scabieuse
- Tabouret
- Julienne
- Tournesol
- Coquelicot
- Coreopsis

Graminées

- Pâturin
- Avoine
- Seigle
- Ray grass anglais
- Fétuques



Phacélie

Espèces testées (classées par ordre d'intérêt décroissant)



Achillée millefeuille

Vivaces

- Achillée millefeuille
- Trèfle blanc
- Lotier
- Centaurée
- Alysse
- Trèfle violet
- Lin bleu vivace
- Grande marguerite
- Aneth, Fenouil
- Œillet poète
- Mélilots



Lotier



Chicorée

Bisannuelles

- Luzerne lupuline
- Grande giroflée
- Mauve
- Chicorée
- Œillet mignardise
- Giroflée ravenelle
- Myosotis



Grande giroflée

Intérêt ornemental :

Clarkia, Godetia, Gypsophile, Lin annuel, Nigelle, Nielle des prés, Cosmidium, Lupin nain*, Zinnia, Violette*, Pétunia

Intérêt ornemental :

Tanaïs, Pâquerette*, Reine marguerite, Muflier, Prunelle, Luzerne flamande*, Milbertuis, Aubrétia, Silène

Composition du mélange résultant des expérimentations

Les sept années d'expérimentation ont permis de tester plus de 50 espèces différentes dans des situations très variées. Elles ont permis de dégager des plantes adaptées à tous les volets de la problématique :

viticole : hauteur limitée, accroissement des populations notamment des araignées, faible concurrence aux rangs proches etc.

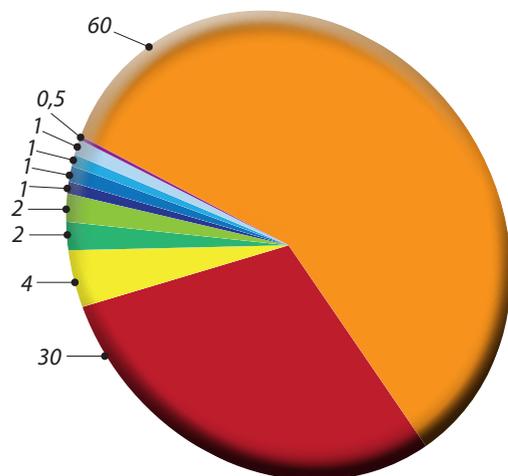
érosion : levée rapide au printemps, bonne couverture au sol toute l'année, pérennité de la couverture

accroissement et diversification des animaux présents : pollinisateurs, polliniphages, auxiliaires, oiseaux, mammifères etc.

paysage

mise en place et reproductibilité : facilité à implanter, réussite sur tous les types sols, bonne levée des différentes espèces, coût et entretien limité etc.

Pour répondre à tous ces aspects, un **mélange** intitulé "**CDB**" est amélioré et testé dans toutes les situations beaujolaises. Il associe différentes espèces identifiées intéressantes en quantité précise. Ainsi, ce mélange proposé pour 100 m² est composé de :



- VitiFleurs Pluriannuelles avec bourrache, achillée, vipérine, centaurée etc.
- Avoine
- Phacélie
- Lotier corniculé
- Trèfle blanc
- Luzerne lupuline
- Trèfle violet
- Crucifère
- Sarrasin
- Chicorée

Composition du mélange préconisé par le CDB (en grammes pour 100 m²)

Ce mélange à faire soi-même est un mélange diversifié où les «ingrédients» peuvent légèrement varier en quantité. D'autres plantes peuvent être ajoutées en petites quantités mais il est essentiel de ne pas dépasser ce dosage pour le trèfle violet.

Le coût : 6 à 7 € TTC/100m²

En sol argilo-calcaire St Germain sur l'Arbresle

En 2009 (année N)



En 2010 (année N+1)



En sol granitique Lantignié

En 2011 (année N)



En 2012 (année N+1)



MÉLANGE DE LA FÉDÉRATION DE CHASSE



Les résultats des expérimentations menées par la Chambre d'agriculture du Rhône (CA 69) et les conseils techniques qu'elle donne ont permis à la FDCR de mettre au point plusieurs dispositifs de développement des pratiques d'enherbement des inter-rangs.

Ainsi un mélange pluriannuel composé d'espèces de fleurs préconisées par la CA 69 (phacélie, achillée millefeuille, bourrache, vipérine...) et d'autres espèces favorables à la petite faune de plaine (fétuque, trèfle violet et sarrasin) a été mis au point avec les semenciers. Il est distribué aux associations de chasse avec des incitations financières importantes.

Ces incitations sont même allées jusqu'à fournir en 2012 une prestation de semis « clef en main et gratuite » avec du matériel adapté.



Dans la vallée d'Azergues

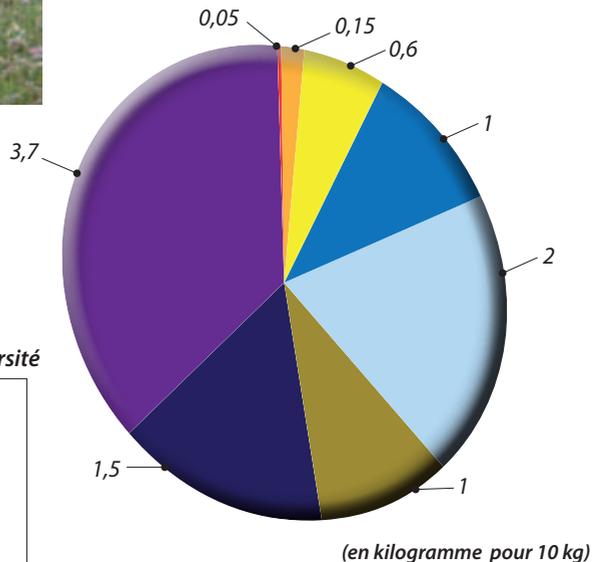
Flore Française

Achillée Millefeuille Blanche
Bourrache Net
Centaurée Barbeau Double Blue Boy
Coquelicot Simple Rouge
Coquelourde Githago Milas
Chrysanthème Maximum Reine de Mai
Lin à Grande Fleur Rouge
Lin vivace bleu
Souci Pacific Beauty Varié
Vipérine

Mélange Biodiversité

- Fétuque
- Fétuque naine
- Paturin
- Sarrasin
- Trèfle violet
- Phacélie
- Linum Alpinum
- Marguerite vulgaire

Ces aides proposées par les chasseurs sont susceptibles d'évoluer et portent également sur d'autres aménagements tels que les plantations de haies qui peuvent être couplées aux semis de bandes fleuries.



Composition du mélange préconisé par la FDCR
1/3 Flore française et 2/3 Biodiversité

CONTACTS :



Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône

1 Allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny

Tél. : 04 78 47 13 33 - site internet : fdc69.com



Chambre d'agriculture du Rhône Comité de Développement du Beaujolais

210 boulevard Vermorel BP 319 - 69661 Villefranche-sur-Saône Cedex

Tél. : 04 74 02 22 30 - site internet : synagri.com



Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Service Départemental du Rhône

240 chemin des Véridas - 69480 Lachassagne

Tél. : 04 74 69 49 32 - site internet : oncfs.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires du Rhône Antenne Villefranche-Beaujolais

282 avenue des Charmilles BP 50417 - 69653 Villefranche-sur-Saône cedex

Tél. : 04 74 09 41 00 - site internet : rhone.equipement-agriculture.gouv.fr



Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

115 rue Grolée, en Mairie - 69220 Lancié

Tél. : 04 74 06 41 31



Syndicat Mixte du Beaujolais

172 Boulevard Vermorel (1^{er} étage), BP 319 - 69661 Villefranche-sur-Saône cedex

Tél. : 04 74 65 74 40 - site internet : pays-beaujolais.com



Centre IRSTEA

Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

5 rue de la Doua - 69100 Villeurbanne

Tél. : 04 72 20 89 31 - site internet : irstea.fr

PARTENAIRE :



Crédits photographiques : si non précisé : © Chambre d'Agriculture du Rhône / Caroline Le Roux
Synthèse réalisée par S. Varray (ONCFS), C. Le Roux (Chambre d'Agriculture du Rhône)
et l'ensemble des partenaires Agrifaune.

Maquettage : DDT du Rhône / unité Animation de l'Information

Date d'impression : 2012